

## Aux origines de la Société de Secours Mutuels de Monthey

La Société de Secours Mutuels de Monthey a fêté cette année le centième anniversaire de sa fondation.

C'est, en effet, le 13 septembre 1853, que se réunirent 19 citoyens de Monthey pour jeter les bases de cette Société.

Trois décisions furent prises ce jour-là : la première fut l'adoption de statuts, la seconde la création d'un comité et la troisième la fixation d'une finance d'entrée qui donnerait droit au titre de membre fondateur.

Les statuts de la Société similaire fondée à Saint-Maurice le 15 août 1852 furent adoptés par la nouvelle Société montheyssanne, sous réserve d'amendements éventuels.

Il était tout naturel, en effet, de prendre pour modèle les statuts de la Société aigaunoise, car, si l'on en croit le regretté Jean Brouchoud<sup>1</sup>, de Saint-Maurice, c'est dans cette ville que fut créée la première association de mutualité. Monthey devait être la seconde, bientôt suivie en 1854 d'une troisième à Martigny. Puis, pour citer encore Jean Brouchoud, « dans chaque bourg, tout au long du ruban argenté du fleuve rhodanien, éclôt la modeste fleur de la Mutualité, sœur de la Charité ».



Le premier Comité compta sept membres, qui portaient tous des noms connus de la cité montheyssanne ou de la région :

Théophile Poncet, président ;  
Frédéric Défago, vice-président ;  
Joseph Baud, caissier ;  
Hyacinthe Barlathey, secrétaire ;  
Louis Rappaz ;  
Hippolyte Trottet ;  
Joseph Péra.

---

<sup>1</sup> *Centenaire de la Société de Secours Mutuels de St-Maurice, 1852-1952*, brochure éditée par la dite Société, St-Maurice, 1952. Prologue de Jean Brouchoud, p. 2.

Ce dernier, d'origine italienne, exerçait la profession de menuisier. MM. Poncet, Baud et Trottet appartenaient à des familles originaires de Savoie. Joseph Baud était, sauf erreur, l'un des chefs de la Verrerie de Monthey. Hippolyte Trottet devint par la suite chef de gare<sup>2</sup>.

Il convient de faire une mention spéciale de Théophile Poncet, car c'est à lui, semble-t-il, qu'appartint l'initiative de cette fondation et c'est lui qui en fut le premier président.

L'historien Jules Bertrand, dans son intéressante monographie consacrée à la Santé et à la Médecine en Valais, cite Théophile Poncet, originaire de la Roche en Haute-Savoie, Docteur en médecine, fixé à Monthey en 1828<sup>3</sup>.

Le Docteur Poncet a présidé la Société montheyenne de Secours Mutuels pendant trois ans, jusqu'au 2 janvier 1857. En parcourant le registre des premiers protocoles de la Société, on voit que Poncet fut l'un de ses grands agents recruteurs, car bien souvent son nom paraît comme parrain des nouveaux membres. Notre médecin devait avoir l'humeur joyeuse, car, à la séance du 3 octobre 1858, il propose tout bonnement de boire huit bouteilles de vin sur les amendes infligées aux absents de ce jour...

Théophile Poncet est mort le 20 janvier 1867. Il n'a laissé qu'un fils avec lequel s'éteignit sa famille.

Si le premier président fut médecin, le second président sera avocat : Louis Rappaz (1813-1880). Sa famille avait passé d'Evionnaz à Saint-Maurice et de Saint-Maurice à Monthey. Elle fournit plusieurs générations d'avocats, ainsi qu'un officier et un chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice<sup>4</sup>. Mlle Cécile Rappaz, décédée ce printemps, était la dernière descendante de cette famille distinguée<sup>5</sup>.

Hyacinthe Barlathey et Joseph Baud ne restèrent pas longtemps en fonction. Les protocoles font état de difficultés, sans d'ailleurs les préciser, dès l'année 1854, et ces deux messieurs remirent leur démission, Baud le 2 juillet 1854 et Barlathey le 25 mars 1855.



Frédéric Défago, qui fut le premier vice-président de la Société, était tenancier de l'*Hôtel du Cerf*. Aussi bien est-ce chez lui que les membres

---

<sup>2</sup> Frédéric Défago fut plus tard président de Monthey (*Armorial valaisan*, Sion-Zurich, 1946, p. 76). La famille Baud a joué un rôle politique à Monthey au XIX<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 24). La famille Barlathey ou Barlatay, connue dès le XVI<sup>e</sup> siècle, a fourni de nombreux magistrats à Monthey, notamment Cyprien (1827-1891), conseiller aux Etats et président de la Cour d'appel (*ibid.*, p. 22).

<sup>3</sup> « Pour s'établir à Monthey, en 1828, ce Dr Poncet, originaire de La Roche (Savoie), doit produire un certificat de bonnes mœurs et de probité. » J.-B. Bertrand : *Notes sur la Santé publique et la Médecine en Valais*, dans *Annales valaisannes*, 1939, p. 644, n. 1. D'après le Recensement de 1829 (Archives de Monthey), le Dr Poncet est né en 1799 à St-Sigismond (Haute-Savoie).

<sup>4</sup> Sur Louis Rappaz et sa famille, cf. L. Dupont Lachenal : *Notes sur la famille Bertrand*, dans *Annales valaisannes*, 1943-44, p. 189 ; *Armorial valaisan*, p. 205.

<sup>5</sup> Mlle Cécile Rappaz, dernière descendante de la branche montheyenne des Rappaz, était sœur de Mme Laurent Rey, ancien conseiller d'Etat.

fondateurs se réunirent le 20 octobre 1853, à une heure de l'après-midi, « pour déposer entre les mains du caissier la cotisation de cinq francs qui formera le fonds capital de la Société ».

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'au cours du siècle écoulé, la valeur de l'argent a beaucoup varié, de sorte que pour préciser la valeur d'achat de cinq francs en 1853, il faudrait multiplier ce chiffre par dix et considérer qu'un écu d'il y a cent ans vaudrait cinquante francs d'aujourd'hui.

C'était donc une certaine somme et cela explique pourquoi il y eut des retardataires pour s'en acquitter. « Il a été décidé, note le protocole du 2 octobre 1853, que les membres qui n'ont pas encore déposé leur cotisation d'entrée, pourront le faire dans le courant du mois, sans payer aucun intérêt de leur retard et sans que ce retard nuise au secours qu'il pourrait<sup>6</sup> prétendre dans quatre mois ».

Ainsi se trouva définitivement constituée la Société qui vient de célébrer son centenaire.



Le premier registre des protocoles s'étend du 13 septembre 1853 au 7 octobre 1866. L'écriture en est généralement soignée et la rédaction précise. C'est ainsi que, dans la séance du 25 mars 1855, il est remarqué que Monsieur Frédéric Défago, caissier, a livré 229 fr. 70 et non pas 230 francs comme il a été mentionné dans la séance précédente. Les secrétaires, afin d'éviter sans doute toute interpolation de leur registre, ont soin d'indiquer, quand le procès-verbal d'une séance ne tient pas tout entier dans une seule page, que la page suivante en donne la suite. Le style est également soigné. Les nouveaux membres sont présentés avec des parrains, ce qui s'exprime par une formule dont voici un exemple : « Monsieur Alfred Martin est admis sous le patronage de Monsieur le Président Poncet ».

Le dernier protocole de ce registre concerne la séance du 7 octobre 1866 tenue au Château de Monthey, mais ce protocole est à peine ébauché ; quatre lignes et on ne sait pas ce qui s'est passé. Le registre reste dès lors en pages blanches, sans qu'on en sache la raison...

Toutefois, des notes manuscrites sont intercalées sur des feuillets volants pour les années 1867 à 1870.

Au dernier feuillet, on trouve tout le détail d'une assemblée qui procède à la réélection de son Comité. C'est presque une page de hiéroglyphes. L'auteur indique en tête quarante votants dont la majorité est fixée à vingt et une voix. Au bas de la page, on lit cette note : « Sur le refus de Ladislav Pottier, il est procédé à son remplacement ».

Ladislav Pottier<sup>7</sup> avait rempli l'office de secrétaire depuis 1860. A travers la sécheresse des annotations qui demeurent pour nous en partie

---

<sup>6</sup> ... sans que ce retard nuise aux secours auxquels ils pourraient prétendre dans les quatre mois.

<sup>7</sup> Ladislav Pottier (1835-95), fils du conseiller national Adrien-Félix, fut avocat, président de Monthey, député au Grand-Conseil et juge à la Cour d'appel. Cf. *Armorial valaisan*, p. 200.

mystérieuses, il n'est sans doute pas interdit de penser que la vivacité montheyssanne se retrouvait jusque dans la Société de Secours Mutuels.



En séance du 25 mars 1855, une Commission est nommée pour « élaborer un projet de nouveau règlement ». Cette Commission est composée des « Frères » Défago, Maret, Martin Louis, Muttzio, Ponceau, Péra Joseph, Rappaz Louis, Poncet Théophile. Remarquons en passant ce terme de « Frère » que prodigue souvent le protocole aux membres de la Société.

La commission constituante élaborera son projet de statuts en date du 5 août 1855. En exergue du manuscrit, elle inscrivit les trois mots : « Humanité, Egalité, Travail » qui forment la devise de la Société à Monthey comme à Saint-Maurice. Cette trilogie est accompagnée d'une citation du poète Florian, dont le principal mérite est sans doute beaucoup moins sa valeur poétique qui n'apparaît guère, que la définition même du Secours mutuel :

*Aidons-nous mutuellement :  
La charge du malheur en sera plus légère.  
Le bien que l'on fait à son frère  
Pour le mal que l'on souffre est un soulagement.*

Ces nouveaux statuts furent discutés article par article en séance du 30 septembre 1855 et admis à l'unanimité. L'année 1856 en vit la mise en vigueur.

Transcrivons ici simplement les trois premiers articles qui définissent le « But de la Société » :

Art. 1. — La Société a pour but de réunir des personnes qui, par esprit de confraternité et de prévoyance, établissent entre elles une garantie de secours en cas de maladie.

Art. 2. — Tout esprit de parti et de secte sera écarté avec soin ; toute discussion étrangère au but de la Société est interdite.

Art. 3. — La Société pourra s'affilier à d'autres Sociétés de Secours Mutuels ayant le même but. Le pacte d'affiliation réglera les droits et les obligations des membres des Sociétés affiliées.

L'ensemble de ces statuts ne compte pas moins de soixante-sept articles.



Le 24 août 1856, le Président Poncet donne lecture d'une lettre du président de la section de Saint-Maurice qui propose une « Agrégation valaisanne ». La Société aigaunoise a joint à sa proposition un projet d'affiliation. Mais à Monthey on ne veut pas précipiter les choses et l'on nomme une délégation de trois membres chargés d'élaborer avec le Comité « un projet à sa fantaisie et dans les intérêts de la Section ».

Les membres de cette délégation sont MM. Théophile Poncet, Louis Rappaz et Alfred Martin.

L'idée d'une Fédération valaisanne des Sociétés de Secours Mutuels préoccupait alors les esprits. On songe, en effet, à grouper, dans une forme à étudier, les sections de Monthey, Saint-Maurice et Martigny, et l'on propose que trois délégués de chacune des Sociétés se rencontrent à Saint-Maurice pour discuter tous les points de cette agrégation. Leurs conclusions devront être soumises à la ratification de chacune des sections.

Dans la plaquette que la Société aigaunoise a publiée l'an dernier pour son centenaire, il est indiqué que le comité aigaunois avait pris l'initiative le 16 décembre 1855 d'une Association avec les sections de Monthey et de Martigny<sup>8</sup>.

Le 3 février suivant, lit-on dans la même brochure, les sections de Monthey, Martigny et Bex se réunirent à Saint-Maurice, groupant environ cent sociétaires. A midi, note le secrétaire aigaunois, la section de Monthey, précédée d'une joyeuse fanfare (la Musique de Monthey<sup>9</sup>), fut reçue vers le pont de Saint-Maurice et se dirigea vers la Place des Terreaux, point assigné pour la section de Martigny, d'où le cortège se rendit à l'*Hôtel de l'Union* avec bon ordre et discipline toute militaire...

« Au banquet, Monsieur Louis Grenat ouvrit la série des toasts, remercia les sociétaires présents et désigna Monsieur le Capitaine Charles-Auguste de Bons comme major de table. Prirent la parole : Monsieur le Colonel fédéral Louis Barman, qui dégagea la mission élevée des Sociétés de Secours Mutuels ; le Docteur Beck, montrant les avantages d'une propagation rapide de l'institution et proposant la création d'un comité central ; Jacques-Etienne d'Angreville, Meylan de Bex, Poncet et Louis Rappaz de Monthey, Métral de Martigny, enfin le Préfet Amacker de St-Maurice<sup>10</sup>. »

On se sépara à 5 heures sur un au revoir très chaleureux.

Le 17 février 1856, le Docteur Beck présenta à la section de St-Maurice un projet d'organisation d'un comité central. Ce projet, comprenant dix articles, fut renvoyé au comité de la section, puis accepté en assemblée du 12 mai. Des copies en furent communiquées à Monthey et Martigny.

Le ton paraît plus chaleureux en Agaune, plus réservé à Monthey. On s'étonne, en effet, du silence que gardent les protocoles montheyens sur ce projet d'association qui semble ne pas avoir abouti aussi rapidement que ses promoteurs l'escomptaient.

Quoi qu'il en soit, St-Maurice poursuit ses efforts et en 1859 cette section décide « de célébrer une fête suivie d'un banquet qui aura lieu le dimanche après l'inauguration du chemin de fer et à laquelle seront invitées les sections de Monthey, Martigny, Vouvry, St-Gingolph et Bex ».

---

<sup>8</sup> Brochure citée, p. 10.

<sup>9</sup> Il s'agit de l'*Harmonie*, dont M. le Dr A. Comtesse a rappelé l'histoire dans *Le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Harmonie municipale de Monthey 1798-1948*, Genève, 1948.

<sup>10</sup> Texte cité dans la brochure du centenaire de la Société de St-Maurice, p. 10.

Aucun écho de cette journée ne se trouve dans les protocoles montheysans. Par contre, le 3 octobre 1858, Louis Défonté<sup>11</sup>, membre de notre Société, avait proposé à celle-ci « de faire un banquet et d'y inviter les sociétés environnantes ». Cette proposition avait été acceptée par l'assemblée qui avait chargé son Comité de nommer une commission qui s'occuperait des préparatifs de cette fête. C'était sans doute bien compliquer les choses et nous ne savons pas si la fête montheysanne eut lieu.

Le 2 octobre 1859, la Société de Secours Mutuels de Monthey tint son assemblée générale, puis, note le protocole, « les membres présents se rendirent ensuite à St-Gingolph où la Société de Secours Mutuels de cette localité a invité la Société de Monthey à se réunir et à prendre part à un banquet fraternel, conjointement avec la Société d'Evian ».

Jules Bertrand n'a-t-il pas montré dans une de ses savoureuses monographies que les banquets ont toujours occupé une place importante dans l'histoire de notre pays<sup>12</sup> !



A parcourir les protocoles de la Société, on voit défiler les principaux hôtels où se tiennent les assemblées : *Hôtel du Cerf* en 1853, *Hôtel de la Croix-Blanche*, *Hôtel de la Croix-d'Or* (l'actuel *Hôtel des Postes*), tous deux en 1860 ; parfois, la Société tient séance au Château ou au domicile de l'un de ses dirigeants.

Le 13 avril 1857, il fut décidé d'établir « un rôle où tous les membres de la Société devront apposer leur signature ainsi que leur caution ». En exécution de cette décision fut ouvert à la fin du volume des protocoles le « registre matricule des membres de la Société de Secours Mutuels de Monthey à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860 ».

Le premier nom qui s'y trouve est celui de Théophile Poncet, suivi de Louis Rappaz. 151 noms sont ainsi énumérés jusqu'au 11 octobre 1868.

Toutes les familles de Monthey et de la région s'y trouvent représentées. Outre les membres du premier Comité que nous avons cités plus haut, notons au hasard quelques noms :

Jean Chappaz, scieur ; le gendarme Coquoz ; Auguste Guérin, dit Voisin ; Auguste Bertrand ; Jacob Hediger ; Hyacinthe Delmonté, aubergiste ; Théodule Pot, boulanger ; François Lonfat, cordonnier ; Ignace Exhenry, horloger ; Maurice Rosset, tonnelier ; le président Adrien Delacoste ; Isidore Wuilloud, notaire ; Alfred Martin, notaire ; Louis Delherse ; Pierre-Marie Borgeaud ; Ladislav Pottier, notaire ; Louis Délez, de Massongex ; Elie Delavy, garçon d'écurie ; Oscar Delacoste, avocat ; Alexis Bosson,

---

<sup>11</sup> Louis Défonté appartenait sans doute à l'ancienne famille *Defonté* ou de *Fonte* qui tint un rang distingué à Monthey du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. *Armorial valaisan*, p. 96.

<sup>12</sup> Cf. J.-B. Bertrand : *Bannières et bannerets sous l'ancien régime*, dans *Annales valaisannes*, 1934, pp. 271 et 274.

maréchal ; Aloys Bürcher, cordonnier ; les voituriers Christian Lüthi et Jérôme Parvex. Suivent plusieurs maîtres-tailleurs de pierre ou maîtres-maçons : Louis Bréganti, Julien Miazza, Jean Savio, Jean-Baptiste Tamini, Charles Zanotti, César et Jean Ciana, Jean Degioli. Mentionnons encore Charles de Lavallaz, géomètre ; Joseph et Hippolyte Demély, verriers ; François et Joseph Trelanche, cordonniers ; Lucien Borgeaud et Auguste Donnet, boulangers ; Hyacinthe Barlathey, juge-substitut ; Jules Grenat, serrurier ; César Delherse, tailleur de verre ; Alphonse Beck et Victor Rappaz, docteurs-médecins ; Alfred Rappaz, avocat ; Louis Mercanton et Octave Contat, associés à la Verrerie.

Comme on le voit, toutes les professions, toutes les carrières depuis les plus humbles jusqu'aux plus hautes, sont représentées.



Chaque année, en janvier et en août, la Société fait célébrer une grand-messe à laquelle tous les membres doivent assister ; c'est, selon les termes du protocole, « la messe de la Société ».

La lecture des protocoles apporte une intéressante information sur la vie de la cité. C'est ainsi qu'on lit le 3 janvier 1858 que « Martin Louis, caissier, a payé huit bouteilles de vin à cinquante centimes la bouteille, soit quatre francs, sur les amendes à percevoir par décision de l'assemblée ».

Le 2 avril 1865, la Société décide « de faire une promenade à Troistorrents le 23 avril courant et d'offrir des rafraîchissements à la Musique de Monthey qui a toujours prêté son concours à la Société chaque fois que la demande lui en a été faite ».

Cette promenade de Troistorrents connut certainement un franc succès, car, le 2 juillet suivant, l'assemblée « donne son approbation à l'allocation de trente francs à titre de gratification votée par le Comité à la Musique de Monthey au retour de la promenade de Troistorrents ».

Musique, rafraîchissements, banquets, furent sans doute les moyens qui entretenaient une fidèle amitié entre les membres et en faisaient, selon les termes des premiers protocoles, des « Frères ».

Certes, les divertissements ne doivent point faire oublier les buts élevés que se proposaient et se proposent encore les sociétaires : entraide et secours mutuel dans le besoin.

Les comptes seuls pourraient dire combien cet effort a été poursuivi au cours d'un siècle, mais aborder un tel sujet serait pour nous courir le risque de nous perdre dans des détails techniques et de tomber dans des indiscretions. Nous avons préféré nous en tenir aux premières pages de cette histoire centenaire, riche de détails savoureux.



Nous rappellerons cependant que des réorganisations de la Société eurent lieu en 1868, 1882 et 1947.

Jusqu'à cette dernière date, la caisse ne couvrait que le paiement d'une indemnité journalière unique et qui n'était plus en rapport avec le pouvoir d'achat de notre monnaie.

Dès la mise en vigueur, en 1947, de l'assurance des soins médicaux-pharmaceutiques et le paiement d'indemnités journalières jusqu'à cinq francs, le nombre des membres de la Société s'est élevé de façon sensible. Il faut aussi noter qu'à ce moment-là également fut réintroduite l'assurance infantile.

De 1947 à ce jour, l'effectif de la Société a passé de 158 à 246 membres, se composant comme suit : 114 hommes, 81 femmes, 51 enfants.



Et pour terminer ces notes d'histoire, rappelons quels furent les présidents de notre Société durant ce siècle :

Docteur <i>Théophile Poncet</i> , médecin homéopathe	1853—1857
<i>Louis Rappaz</i> , avocat	1857—1865
<i>Adrien Delacoste</i> , notaire	1865—1868
<i>Théodmir Franc</i> , conseiller communal	1868—1871
Docteur <i>Alphonse Beck</i> , médecin	1872—1900
<i>Armand Contat</i> , directeur de la Verrerie	1901—1934
<i>Adrien Jordan</i> , retraité de la Ciba	1934—

A relever que les présidents Docteur Beck et Armand Contat ont totalisé à eux deux soixante et une années de présidence.

Ulysse CASANOVA

SOURCE PRINCIPALE :

1<sup>er</sup> Registre des protocoles, 1853-1866, manuscrit aux archives de la Société de Secours Mutuels, Monthey.